

ENJEUX AUTOUR DES FORÊTS CONGOLAISES

*Cédric Vermeulen*¹

Les enjeux autour des forêts congolaises sont multiples. Ils sont habituellement abordés sous l'angle du « secteur forestier » avec des considérations sur l'évolution du couvert forestier et sa dégradation, la réforme du code forestier et ses avancées, les productions annuelles nationales du secteur forêt, les politiques nationales, internationales ou encore l'état de la gestion forestière en lien avec le secteur privé. Plusieurs de ces aspects ont été traités dans un état des lieux circonstancié publié dans le volume précédent de cette sous-série « Conjonctures congolaises » de la collection « Cahiers africains » (Van Acker 2013). Le propos de ce texte, qui complète donc cette contribution antérieure, est de soulever certains enjeux qui, bien que ne concernant pas toujours le secteur forestier proprement dit, auront des impacts considérables sur le futur du second massif mondial et la préservation de sa biodiversité unique. Sans souci d'exhaustivité, nous relèverons donc ici quelques études récentes qui touchent à ces sujets abordés dans certains cénacles et parfois ignorés des décideurs.

1. Superpositions et conflits dans l'affectation des terres

Un des premiers enjeux autour de la conservation des forêts en RDC réside dans l'absence d'aménagement du territoire à l'échelon national. Commune à d'autres pays d'Afrique centrale comme le Gabon ou le Congo-Brazzaville, cette problématique aiguë est à la base de nombreuses incohérences dans l'affectation des terres. Les permis miniers notamment sont attribués au mépris d'autres vocations. Il n'est ainsi pas rare de voir des concessions minières ou des permis d'exploration miniers (ou pétroliers) attribués sur des concessions forestières sous aménagement durable, voire à l'intérieur de parcs nationaux. Selon Eisen (2013), 7732 permis miniers couvrant une surface totale de près de 112 731 739 ha (soit 48 % du pays) auraient ainsi été attribués en 2011. Pour cette même année, Javelle & Veit (2012) notent que 816 de ces permis répertoriés

¹ Laboratoire de foresterie tropicale et subtropicale, faculté de Gembloux Agro-bio Tech, Université de Liège, 2, passage des Déportés, 5030 Gembloux, Belgique (cvermeulen@ulg.ac.be) ; ERAIFT, École régionale d'aménagement intégré forestier tropical, Kinshasa, RDC.

riés auraient entamé leur phase d'exploitation sur une surface de 4,8 millions d'hectares, soit près de 4 % du pays. Toujours selon ces auteurs, 3,5 millions d'hectares de permis miniers seraient superposés à des aires protégées. Hallin (2013) ajoute que la seule province du Katanga avec sa biodiversité exceptionnelle liée à la formation forestière *miombo* est couverte à 72 % de concessions minières. Des chiffres inquiétants issus de sources variées, et qui soulignent surtout l'absence de données officielles à ce sujet. En outre, oubliés de ces chiffres liés aux grandes compagnies, ajoutons au tableau les centaines de milliers de creuseurs artisanaux illégaux qui exercent également leur activité en dehors de toute planification (de Failly 2013). Ce manque de planification n'est pas propre au seul secteur minier ; en l'absence d'aménagement du territoire, projets de cultures de rente à vaste échelle, de relance agricole ou REDD+² devront tous trouver une place physique qui, à défaut d'une réflexion d'ensemble, tiendra plus du degré d'influence du ministre en place que d'une quelconque politique en la matière. Mpyoi (2012) va plus loin en spécifiant que chaque ministère affecte des espaces, crée des droits, en annule d'autres sans tenir compte des affectations précédentes ni des droits préexistants, et il relève même une compétition effrénée entre ministères ayant compétences sur le domaine de l'État. Une manière de procéder qui aura des conséquences importantes non seulement pour la conservation du couvert forestier et de sa biodiversité, mais également pour les peuples qui en dépendent, dont on peut imaginer aisément qu'ils sont peu impliqués dans ces types de processus par influence. Il y a donc urgence à mettre en œuvre l'article 56 de la loi foncière, qui prévoyait une loi d'aménagement et d'équipement du territoire et d'investissements concertés et qui n'a jamais été votée. Notons enfin qu'en l'absence de cette nécessaire approche intersectorielle d'affectation du territoire, les plaidoyers pour un zonage participatif du secteur forêt développés par certaines ONG spécialisées autour des droits des populations³ ne constitueront pas une solution, ni pour sécuriser le couvert forestier ni pour garantir des droits aux populations locales.

2. Alertes autour de la biodiversité animale

La conservation de la biodiversité et du couvert forestier concerne autant les aires protégées que les zones en dehors de celles-ci. Bien qu'une politique volontariste soit affichée en matière d'extension des aires protégées, dont la superficie totale cumulée devrait atteindre l'objectif ambitieux de 17 % du terri-

² REDD+, pour « Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation », est un mécanisme international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le lecteur se référera pour un point sur ce sujet en RDC à Van Acker (2013).

³ Voir notamment Rainforest Foundation dans Eisen 2013.

toire national (Afriquinfos 2012), la situation de celles déjà existantes en RDC est très préoccupante. La plupart sont en effet sous le contrôle partiel de groupes armés : *Inyele* à la Salonga, *Simba* à la Maïko, *FDLR* et *raia mutomboki* au Kahuzi-Biega, *Mai Mai Gédéon* dans l'Upemba, etc. Dans la plupart des cas, l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) entretient avec ces groupes un *gentleman agreement* plus ou moins pacifique qui partage l'aire protégée en « secteurs » contrôlés qui par l'État, qui par les groupes armés. L'étude reste à faire quant aux surfaces qui restent sous le contrôle des instances officielles, mais on peut considérer que, dans la plupart de ces aires protégées, 30 à 50 % de la superficie sont soustraits à la conservation. Et ces groupes armés ne sont pas inactifs en termes de prédation des ressources naturelles ; selon les circonstances, exploitation minière artisanale ou exploitation du charbon de bois détruisent l'écosystème, tandis que le braconnage fait rage pour nourrir les personnes impliquées dans ces trafics, comme le massacre des chimpanzés du Domaine de chasse de Bili-Uere suite à l'invasion par les orpailleurs artisanaux (Hicks *et al.* 2010). Il en résulte, selon l'évaluation nationale des aires protégées effectuées par l'UICN/PACO (2010), des aires protégées très sérieusement menacées par la conversion des terres (agriculture, mines...), la pollution, le braconnage et dont la plupart ne possèdent ni plan de gestion, ni personnel suffisant, ni budget adéquat. Selon cette étude, sur les 18 aires protégées actuelles, 5 sont gérées et soutenues efficacement par des partenaires (Garamba, Lomako, Kahuzi-Biega, Virunga, Okapi), 9 sont loin d'assurer les fonctions primaires de conservation (parcs nationaux de Kundelungu, Maïko, Salonga et Upemba, la réserve naturelle d'Itombwe, le parc des Mangroves, la réserve intégrale de Nsele et les domaines de chasse de Bombo Lumene et Bushimaïe), tandis que 4 ne sont déjà plus que virtuelles (Basse Kando, Bili Uere, Mangaï, Mont Hoyo). On peut donc s'interroger sur cette politique d'extension (certes souhaitable pour la biodiversité), dans la mesure où l'État congolais peine à gérer celles qui existent déjà, comme l'illustre bien le dossier spécial de la revue *Parcs et Réserves* (Misser 2013) consacré aux cinq parcs nationaux soutenus par l'UE en RDC.

Mais les conflits armés n'expliquent pas tout et la disparition de la grande faune ne se joue pas seulement dans les aires protégées ; le massacre silencieux des espèces animales concerne tout le Congo, et est principalement motivé par des raisons monétaires (90 % du gibier serait vendu en zone rurale : de Merode *et al.* 2004). Il se décline en trafics de viande de brousse à destination des grandes villes (par exemple Kisangani, voir Van Vliet *et al.* 2012), commerce du gibier associé au développement des grandes concessions forestières (Semeki 2013), jusqu'au braconnage international visant des espèces bien précises, tel qu'il a été documenté pour le parc national des Okapis (Beyers *et al.* 2011). À ce sujet, et pour prendre l'exemple d'une espèce charismatique

comme l'éléphant, une récente étude à l'échelle de l'Afrique centrale (Maisels *et al.* 2013) a montré que ces pachydermes avaient perdu 62 % de leurs effectifs et 30 % de leur surface de distribution ces dix dernières années (2002-2011). Hélas, une bonne partie de ces diminutions concerne la RDC.

Ces massacres n'auront pas seulement des conséquences sur les populations animales : les chercheurs préviennent depuis longtemps (voir notamment Fa *et al.* 2003) qu'une diminution de la viande de brousse disponible dans le bassin du Congo affectera la disponibilité en protéines et la ration alimentaire des peuples forestiers. Dans cette étude, les auteurs prédisent qu'en 2050 la RDC aura perdu pas moins de 78 % de sa fourniture protéique en gibier par rapport au niveau de référence de l'étude. Une catastrophe alimentaire à grande échelle dans un pays où les autres sources de protéines en milieu rural sont rares.

3. L'agriculture contre le secteur forêt ?

L'extension des cultures est désignée au niveau de l'ensemble des pays tropicaux comme une des principales causes de régression de la biodiversité (Phalan *et al.* 2013). Le secteur forestier est conscient que les enjeux agricoles menacent les massifs forestiers. Le sommet des trois bassins (Anonyme 2011) relève que les stratégies nationales de sécurité alimentaire (et notamment celle de la RDC), qui souhaitent lutter contre la faim, renforcer la production alimentaire intérieure et réduire la dépendance nationale vis-à-vis des importations, augmenteront bel et bien la pression sur les forêts. Mais ces stratégies nationales sont, elles, ignorantes, voire parfois antagonistes des politiques promues par les instances internationales liées à la conservation de la biodiversité, au stockage du carbone ou à la réduction de la déforestation. On se trouve ici dans un champ de tensions entre, d'une part, une vision axée sur des notions de bien public international (le CO₂, la biodiversité, etc.) dont les résultats des politiques peinent à trouver consistance sur le terrain, d'autre part, une faible gouvernance nationale, et enfin sur le terrain une « tragédie des communs » au sens d'Hardin, à savoir une compétition pour l'accès à une ressource limitée, menant à un conflit entre intérêt individuel et bien commun et dont la conséquence est la surexploitation de la ressource. Car dans le même temps, politiques agricoles en œuvre ou non, l'agriculture itinérante sur brûlis s'exprime au quotidien. Conjugée à une densité de population trop élevée, elle constitue un des facteurs majeurs de la déforestation et de la dégradation en RDC (Defourny *et al.* 2011). Certains auteurs, comme Brooks *et al.* (2006) qui considèrent l'Afrique centrale comme à faible risque de déforestation, ou encore Tollens (2010) pour la RDC, doutent que l'agriculture contribuera fortement à la destruction des forêts, mais les prédictions de Zhang *et al.* (2006) (taux de déforestation qui passerait de 0,3 % actuellement à 1,2 % en 2030) semblent pourtant être confirmées par les

tendances publiées dans l'état des forêts (de Wasseige *et al.* 2012). Phalan *et al.* (2013) soulignent par ailleurs que les hypothèses avancées en 2006 ne sont plus d'actualité. Quoiqu'il en soit, tant que les secteurs agricole et forestier finiront d'occuper des espaces différents, il n'est pas vain de penser que les efforts des uns risquent de ruiner ceux des autres. Certains cénacles s'efforcent pourtant de discuter encore récemment de cet antagonisme, proposant des solutions techniques, la plupart tournées vers une hypothétique intensification douce de l'agriculture itinérante. Mais il est manifeste que le sujet n'est pas encore pris en main ni par les bailleurs ni par le monde politique congolais, tandis que sur le terrain les agriculteurs par millions continuent leur œuvre quotidienne, ignorants des discussions passionnelles d'experts dont ils font l'objet. Un cas typique d'antagonisme entre acteurs luttant pour leur survie quotidienne et les intérêts internationaux de sauvegarde des forêts tropicales.

4. Conversion forestière : l'avancée des cultures de rente

Les cultures de rente, et particulièrement celle de l'huile de palme, sont en expansion en Afrique centrale, et la RDC n'échappe pas à la règle. Désignées par des ONG spécialisées comme une menace majeure pour la conservation des forêts, elles constituent en effet un enjeu bien différent de l'exploitation forestière (cible préférée des mêmes ONG lors de la décennie précédente) dans la mesure où elles n'impliquent plus une exploitation sélective des forêts, mais bien une conversion d'un écosystème naturel en une vaste monoculture. Le rapport militant *Seed of destruction* (Rainforest 2013) dresse un réquisitoire sévère contre cette expansion : manque de transparence, absence d'aménagement du territoire, impacts sociaux (sécurité alimentaire, impacts culturels...) et environnementaux sévères (dont émission massive de CO₂), etc. En ce qui concerne la RDC, la synthèse de Carrere (2010) insiste surtout sur le passé sombre de la culture du palmier, intimement liée à la politique coloniale. Après un aperçu historique, il note un basculement dans les pratiques en 2009 avec le retour des grands investisseurs, du moins dans les intentions.

Mais les ONG ne semblent pas les seules à craindre ce scénario d'extension massive. Le rapport des experts McKinsey prédit jusqu'à 2 millions d'hectares de forêts converties en palmiers à huile avant 2030, scénario entériné par la stratégie REDD+ (MECNT 2009, qui prédit entre 1,6 et 3 millions d'hectares) et qui en dit long sur l'impuissance du ministère des Forêts à réguler le mouvement, puisqu'il en fait déjà une donne acquise. Un scénario qui ne convainc cependant pas tout le monde. Tollens (2010) avance des arguments comme l'instabilité politique et foncière, l'état des infrastructures, le mauvais climat d'investissement, ou encore une loi sur le capital des grandes entreprises, pour rester sceptique sur cette extension. Il prédit au contraire que seules

d'anciennes plantations seront éventuellement rajeunies. L'état des investissements actuels semble lui donner raison pour l'instant. Il est vrai que le site Internet *Doingbusiness* (<http://doingbusiness.org/rankings>) spécialisé dans le conseil aux grands investisseurs classe la RDC dans le top cinq (sur 185) des pays où il est le moins facile d'investir, tandis que le classement annuel de l'ONG *Transparency International* concernant les pays les plus corrompus au monde situe en 2012 la RDC, sur 176 pays, en 160^e position (échelle inverse) en termes de corruption (voir <http://cpi.transparency.org>). Karsenty (2010) est d'accord avec cette vision, mais souligne les efforts entrepris par les bailleurs de fonds et particulièrement la Banque mondiale pour changer cette donne, notamment en termes d'infrastructures. Quoi qu'il en soit, et pour revenir au palmier à huile, ce n'est pas la tentative de certification *via* le label RSPO (Round Table on Sustainable Palm Oil⁴), soi-disant garant de la durabilité de l'huile de palme, qui rassurera : malgré la participation étonnante du WWF, les industriels y sont en effet juges et parties, ce qui limite considérablement la crédibilité de cette certification. Son laxisme est également souligné par de nombreuses ONG activistes (voir notamment *Rainforest 2013*, ou le site « stop huile de palme⁵ »), qui dénoncent autant la tentative du lobby agro-industriel de persévérer dans la pratique de conversion des forêts sous couvert de bonne conduite que le mélange organisé des huiles de différentes origines ou encore le fait que, quel que soit le comportement de ses membres, aucune entreprise n'ait jamais été exclue du label.

5. Un accaparement des terres silencieux

Cet engouement agricole pour les cultures de rente est également dénoncé par certaines ONG internationales, pour le phénomène d'accaparement des terres sous-jacent au processus. Dans une étude que l'on peut qualifier de militante sur l'Afrique centrale et de l'Ouest et portant sur les impacts sociaux et environnementaux de l'acquisition de terres à grande échelle, Richards (2013) note que ce phénomène s'accompagne i) d'un déni de la tenure foncière coutumière, ii) d'une participation faible des populations et d'un processus entaché par la coercition, la pression politique, la tromperie et la contestation violente, iii) de dédommagements minimaux accordés aux ayants droit locaux, iv) de conditions d'emplois défavorables, d'investissements sociaux minimaux, de destructions de sites sacrés et religieux et v) d'une augmentation des conflits intra- et extracommunautaires. Karsenty (2010) fait le point sur l'accapare-

⁴ En français « Table ronde de l'huile de palme durable », voir leur site de référence <http://www.rspo.org/>

⁵ <http://stophuiledepalme.doomby.com/>

ment des droits sur les terres en RDC, en évoquant une ambiance de rumeurs et d'agendas cachés, et en démontrant l'écart entre chiffres annoncés dans la presse et hectares réellement mis en œuvre sur le terrain. Il en conclut qu'il est pour l'heure difficile d'estimer l'évolution future des acquisitions de droits sur les terres à vaste échelle.

6. L'explosion démographique

Le rapport FAO-OIBT préparé pour le sommet des Trois Bassins (2011) estime que dans le bassin du Congo la population doublera entre 2000 et 2030 pour atteindre 170 millions d'habitants en 2030. Selon Defourny *et al.* (2011), dans leur étude sur les causes de la déforestation, ce serait avant tout la démographie qui détermine la quantité de forêts affectées par la déforestation et la dégradation (en raison de la pratique de l'agriculture sur brûlis), bien au-delà de la présence d'exploitations forestières ou minières. Avec une population estimée à 60 millions d'habitants, un taux d'accroissement démographique parmi les plus élevés au monde (3,3 %) et un taux de population rurale important (67 % en 2007), les conditions pour que la population de la RDC constitue une des causes majeures de régression du couvert forestier sont réunies (Zhang *et al.* 2006). Il est à ce sujet frappant de constater que, même si certains acteurs du secteur forestier, comme la cellule nationale REDD, mettent le doigt sur le problème, peu de responsables politiques congolais ou d'instances internationales posent cette question, et, à défaut de poser le problème, qu'aucun plan national ou international n'existe pour proposer des pistes de réflexions et de solutions. Comme dans le cas de l'agriculture, le secteur de la santé évolue dans l'ignorance des préoccupations environnementales et aucune synthèse n'existe qui pourrait être traduite en politique globale cohérente. Et dans les cas où des plans existent, le lien conceptuel n'est pas explicite. Si l'on prend l'exemple du « Plan quinquennal de la province de l'Équateur 2011-2015 » (2010), ce dernier mentionne laconiquement « une démographie mieux maîtrisée », mais ne fait aucun lien entre augmentation démographique et dégradation environnementale. Et le planning familial est quasiment oublié dans les axes prioritaires d'action en matière de santé.

7. Ces villes qui mangent la forêt

Si la population rurale est importante en RDC, la population urbaine est, elle, en croissance rapide. Dans un État où l'approvisionnement en énergie électrique est largement déficient, les besoins en énergie domestique (pour la cuisine essentiellement) sont couverts par le bois-énergie, sous forme de

charbon de bois. Rien que pour la ville de Kinshasa, les besoins annuels ont été estimés à 4,9 millions de m³/an (Schure *et al.* 2011), soit 12 fois plus que la production nationale annuelle totale de bois d'œuvre issue de l'industrie forestière tant décriée dans les médias. Cette situation conduit à la détérioration des massifs forestiers aux alentours. Le taux de déforestation dans le bassin d'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Kinshasa a été estimé à 0,7 %/an, supérieur au taux de déforestation moyen à l'échelle du pays (0,25 %/an) (Coordination nationale REDD RDC 2011). Les effets conjugués de cette exploitation pour le bois-énergie, de la pression foncière pour l'agriculture, de l'économie de marché et de l'acculturation des sociétés ont conduit en outre à des modifications de la gestion traditionnelle des espaces villageois (Vermeulen *et al.* 2011) et une surexploitation des ressources forestières. Il en résulte une auréole de déforestation de 150 à 300 km de rayon autour de la capitale, auréole par ailleurs observable autour de toutes les autres grandes villes du pays. Le projet UE « Makala » a récemment produit une synthèse complète sur le sujet (Marien *et al.* 2013) ; le lecteur désireux d'approfondir ce vaste sujet s'y reportera.

Mais l'exploitation du bois-énergie n'est pas la seule cause de dévastation des massifs forestiers par les populations urbaines. Autour de la ville de Bukavu, pourtant en pleine guerre civile, c'est la construction de maisons en briques de terre cuites au bois qui consomme les dernières ressources forestières des terroirs périphériques à la ville (Bahati Shamamba 2012). L'extension des zones urbaines et périurbaines constitue donc une menace sérieuse pour l'intégrité des massifs forestiers de RDC. Rappelons ce que Trefon & Cogels soulignaient déjà en 2005 : les populations qui vivent dans les zones périurbaines cherchent à assurer leur subsistance dans un contexte économique délétère, par tous les moyens et en se souciant peu de la durabilité des ressources. L'ensemble des analyses autour de cette filière concorde ; certes, des politiques spécifiques (projets d'agroforesterie, reboisements participatifs...) sont en train de voir le jour et la stratégie nationale REDD cible spécifiquement la problématique du bois-énergie. Mais la solution à cette problématique aiguë réside sans doute plus en dehors du secteur forêt, dans un changement radical de l'approvisionnement énergétique des grandes villes.

8. Projeter le futur

La plupart des études présentées ici dressent un tableau sombre de la situation actuelle. Certains auteurs s'attachent pourtant à des exercices de prospectives, lesquels tentent de décrire des futurs possibles pour les forêts, afin de dessiner des politiques régionales et nationales volontaristes. Signalons d'abord les nouvelles approches (Ostrom & Cox 2010) qui tendent à proposer

des visions holistiques sous la notion de « socio-écosystème », paradigme permettant d’embrasser à la fois l’écosystème, mais également les acteurs et leurs interrelations, les institutions et leur degré d’influence sur le réel, les modes de gouvernance, afin d’appréhender un réel complexe et de dépasser les prescriptions simplistes. Citons également l’approche de Nackoney & Williams (2013) sur le « paysage » Wamba-Lopori, qui tentent par consultation des acteurs d’optimiser des scénarios d’expansion agricole à l’horizon 2050 pour un meilleur développement local et une meilleure conservation de l’écosystème. À plus vaste échelle, l’exercice de prospective mené par Mosnier *et al.* (2012) utilise le modèle GLOBIOM incluant les secteurs agricoles, forestiers et bioénergétiques pour débattre des utilisations optimales des terres. Ces auteurs prédisent que le développement des axes routiers tel qu’il est prévu actuellement multipliera la déforestation par trois à l’horizon 2030, alors qu’un accord global sur une politique REDD pourrait par contre la réduire. Les auteurs ne s’étendent guère sur les choix pratiques à opérer, qui restent des compromis politiques difficiles à prendre entre besoins de développement et conservation de la forêt. Marien (2013) propose également une vision prospective à l’horizon 2040 sur l’Afrique centrale qui inclut la RDC. La démarche consiste à « formuler une vision articulant les messages-clés de la prospective exploratoire (que peut-il advenir ?), les enjeux et parties prenantes, les ambitions (que voulons-nous ?) et les exigences associées ainsi que les leviers partagés pour l’action », afin d’apporter des éléments objectifs d’aide à la décision. L’étude conclut sur des tendances déjà discutées avant dans cet article, mais lance également des messages originaux : elle rappelle à bon escient que la biodiversité n’évolue pas au même rythme que le couvert forestier (en d’autres termes, un pays peut augmenter sa surface forestière *via* des plantations monospécifiques), elle souligne que les politiques REDD pourront jouer un rôle, mais celui-ci est considéré comme non essentiel. Elle propose une approche qui ne considère pas l’État-nation comme unité pertinente d’action. Les résultats de la prospective sont donc présentés selon huit grands socio-écosystèmes, dont 4 couvrent, en la débordant, la RDC. Ainsi, pour exemple, le socio-écosystème « 4 » (Marien 2013) qui recouvre l’amont du fleuve Congo voit des recommandations telles que « Maintenir et consolider le réseau d’aires protégées de la zone », « Favoriser le développement des concessions forestières », « Harmoniser les politiques entre les pays concernés de gestion de l’eau du fleuve Congo », « Mettre en place une réelle gestion par bassin versant », « Se concerter sur l’aménagement des cours d’eau, la politique de barrages et sur le détournement (hypothétique) vers le lac Tchad », ou encore « Aménager le transport fluvial pour désenclaver par une meilleure navigabilité et renforcer l’intégration régionale entre RCA, RDC, République du Congo ». On se référera à l’étude complète et aux recommandations spécifiques pour

chacun de ces grands socio-écosystèmes, qui ont le mérite de différer sensiblement en termes de recommandations spécifiques.

Conclusion

Au terme de ce tour d'horizon, les conclusions de Van Acker (2013) semblent pouvoir se répéter comme une litanie : nécessité d'une meilleure gouvernance et d'une plus grande transparence du secteur forestier, d'une sécurisation foncière accrue, intensification agricole, nécessité d'une meilleure coordination des bailleurs. Ajoutons à cette liste souvent ressassée le besoin criant d'un aménagement du territoire à l'échelon national, une plus grande transparence et régulation sur les secteurs en expansion (miniers, cultures de rente) et une nécessaire appropriation des efforts en termes de prospective. Des souhaits maintes fois répétés, mais qui semblent ne trouver que peu d'écho dans cet « État fragile » qu'est la RDC. Certains progrès sont certes enregistrés, mais Karsenty et Fournier rappelaient laconiquement en 2008 qu'« une régulation sectorielle fondée sur les instruments économiques ne peut se passer d'une application résolue d'un cadre réglementaire et de la neutralité de l'administration. Mais si cette dernière est dominée par l'objectif de conserver des rentes de situation nécessaires à des stratégies d'enrichissement personnel, plus que par l'intérêt collectif, il est inévitable que se mettent en marche des processus de "digestion" des différents éléments des réformes conduisant à une érosion plus ou moins rapide des "acquis" des périodes précédentes. » Ainsi, il ne s'agit pas simplement de progresser, mais également de ne pas reculer. L'avenir du secteur forêt en RDC est autant entre ses propres mains que dans celles des ministères voisins.

Bibliographie

Afriquinfos. 2012. *RDC : l'ICCN compte accroître à 17 % la superficie des aires protégées*. <http://www.afriquinfos.com/articles/2012/4/3/liccn-compte-accroitre-superficie-aires-protgees-199853.asp> (consulté le 18 septembre 2013).

Bahati Shamamba, D. 2012. « Problématique environnementale de la production artisanale des briques cuites en périphérie de la ville de Bukavu ». Mémoire de fin d'études, ERAIFT, Unikin, 37 p. + annexes.

Beyers, R.L., Hart, J.A., Sinclair, A.R.E., Grossmann, F., Klinkenberg, B. *et al.* 2011. « Resource Wars and Conflict Ivory: The Impact of Civil Conflict on Elephants in the Democratic Republic of Congo – The Case of the Okapi Reserve ». *PLOS ONE* 6 (11) : e27129. doi:10.1371/journal.pone.0027129

Brooks, T.M., Mittermeier, R.A., da Fonseca, G.A.B., Gerlach, J., Hoffmann, M. *et al.* 2006. « Global biodiversity conservation priorities ». *Science* 313 : 58-61.

Carrere, R. 2010. *Oil palm in Africa: Past, present and future scenarios*. World Rainforest Movement, 65 p.

Coordination nationale REDD RDC. 2011. *Plan d'investissement pour le programme d'investissement pour la forêt*. RDC, ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme, 76 p.

de Failly, D. 2013. « Le secteur minier en RDC : quelle transformation pour quel développement ? » *Politique étrangère* 2 : 113-123.

Defourny, P., Delhage, C. & Kibambe Lubamba, J.-P. 2011. *Analyse quantitative des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République démocratique du Congo*. UCL/FAO/Coordination nationale REDD.

de Merode, E., Homewood, K. & Cowlishaw, G. 2004. « The value of bushmeat and other wild foods to rural households living in extreme poverty in Democratic Republic of Congo ». *Biological Conservation* 118 : 573-581.

de Wasseige, C., de Marcken, P., Bayol, N., Hiol Hiol, F., Mayaux, Ph., Desclée, B., Nasi, R., Billand, A., Defourny, P. & Eba'a Atyi, R. (éds). 2012. *Les Forêts du bassin du Congo. État des forêts 2010*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

Eisen, J. 2013. « Zonage forestier en RDC : comment intégrer les droits des communautés aux terres et aux ressources ? ». Présentation orale non publiée au colloque « Projet de cartographie et gouvernance forestière dans le bassin du Congo, Rainforest Foundation », 23 p.

Fa, J.E., Currie, D. & Meeuwie, J. 2003. « Bushmeat and food security in the Congo Basin: Linkage between wildlife and people's future ». *Environmental Conservation* 30 (1) : 71-78.

FAO-OIBT. 2011. « La Situation des forêts dans le bassin Amazonien, le bassin du Congo et l'Asie du Sud-Est. Un rapport préparé pour le sommet des Trois Bassins forestiers tropicaux, Brazzaville, République du Congo, 31 mai-3 juin 2011 », 54 p. + annexes.

Hallin, M. 2013. « Analyse du potentiel de développement de l'agroforesterie dans la plaine de Lubumbashi ». Mémoire de fin d'études, faculté de Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 71 p.

Hicks, C.K., Darby, L., Hart, J., Swinkels, J., January, N. & Menken, S. 2010. « Trade in Orphans and Bushmeat Threatens One of The Democratic Republic of the Congo's Most Important Populations of Eastern Chimpanzees (*Pan troglodytes schweinfurthii*) ». *African Primates* 7 (1) : 1-18.

Javelle, A.-G. & Veit, P.G. 2012. « Managing land for mining and conservation in the Democratic Republic of Congo. Africa Biodiversity Collaborative Group », Working paper, 5 p. http://frameweb.org/adl/en-US/9108/file/1273/JavelleAG-VeitPV_2012_Managing%20Mining%20n%20Conservation%20in%20DRC.pdf (consulté le 19 septembre 2013).

- Karsenty, A. 2010. *Large-Scale Acquisition of Rights on Forest Lands in Africa*. Washington DC : Rights and Resources Initiative & CIRAD, 20 p.
- Karsenty, A. & Fournier, P. 2008. « États défailants : le secteur forestier en Afrique centrale ». *Monde en développement* 3 (143) : 43-56.
- Maisels, F., Strindberg, S., Blake, S., Wittemyer, G., Hart, J. *et al.* 2013. « Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa ». *PLOS ONE* 8 (3) : e59469. doi:10.1371/journal.pone.0059469.
- Marien, J.-N. 2013. « Prospective 2040. Écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Synthèse des recommandations. EFBC, COMIFAC, CIRAD », 27 p. <http://www.profor.info/sites/profor.info/files/efbc-kinshasa%20.pdf> (consulté le 25 septembre 2013).
- Marien, J.-N., Dubiez, E., Louppe, D. & Larzillière, A. 2013. *Quand la ville mange la forêt. Les défis du bois-énergie en Afrique centrale*. Éditions Quæ, 228 p.
- MECNT (ministère de l'Environnement, de la Conservation de la nature et du Tourisme). 2009 (décembre). *Potentiel REDD+ de la RDC*. Kinshasa, RDC.
- Misser, F. 2013. « Les parcs et réserves du Congo, joyaux menacés ». *Parcs et Réserves* 68 (3) : 12-33.
- Mpoyi, A.M. 2012. « Possibilités, défis et menaces émergentes pour les droits locaux ». Communication non publiée à l'Atelier RRI de lancement de l'étude de référence de la tenure en RDC, Kinshasa, hôtel *Vénus*, 31 mai-1 juin. Disponible sur http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_5178.pdf (consulté le 19 septembre 2012).
- Mosnier, A., Havlik, P., Obersteiner, M., Aokin K., Schmid E., Fritz S., McCallum, I. & Leduc, S. 2012. « Modeling impact of development trajectories and a global agreement on reducing emissions from deforestation on Congo Basin forests by 2030 ». *Environmental and Ressources Economics*. Disponible sur <http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs10640-012-9618-7> (consulté le 21 septembre 2013).
- Nakoney, J. & Williams, D. 2013. « A comparison of scenarios for rural development planning and conservation in the Democratic Republic of the Congo ». *Biological Conservation* 164 : 140-149.
- Ostrom, E. & Cox, M. 2010. « Moving beyond panaceas: a multi-tiered diagnostic approach for social-ecological analysis ». *Environmental Conservation* 37 (4) : 451-463.
- Phalan, B., Bertzky, M., Butchart, S.H.M., Donald, P.F., Scharlemann, J.P.W. *et al.* 2013. « Crop Expansion and Conservation Priorities in Tropical Countries ». *PLOS ONE* 8 (1) : e51759. doi:10.1371/journal.pone.0051759.
- « Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015 de la province de l'Équateur ». 2010. République démocratique du Congo, 94 p. + annexes.
- Rainforest Foundation. 2013. *Seeds of destruction. Expansion of oil palm in the Congo Basin: potentiel impacts on forest and people*. UK : Rainforest Foundation, 60 p.

Richards, M. 2013. *Impacts sociaux et environnementaux des acquisitions de terres à grande échelle destinées à l'agriculture en Afrique, en particulier en Afrique occidentale et centrale*. Washington, DC : L'Initiative des droits et ressources, 39 p. + annexes.

Semeki, N.J. 2013. « Consommation des produits d'origine animale dans le site industriel de Nteno et du Groupement Mbidjankama de la concession forestière 039/11 de la SODEFOR (Territoire d'Oshwe/RDC) ». Mémoire de fin d'études, ERAIFT, Unikin, 81 p.

Schure, J., Ingram, V., Marien, J.N., Nasi, R. & Dubiez, E. 2011. « Woodfuel for urban centres in the Democratic Republic of Congo. The number one energy and forest product returns to the pilcy agenda ». *Brief of CIFOR 7* : 2.

Tollens, E. 2010. *Potential Impacts of Agriculture Development on the Forest Cover in the Congo Basin*. Washington DC : The World Bank, 49 p. + annexes.

Tréfon, Th. & Cogels, S. 2005. « A stakeholder approach to naturel resource management in peri-urban Central Africa ». In *Proceedings of the International symposium on tropical forests in a changing global context, 8-9 November 2004, Royal Academy of Overseas Sciences-Unesco, Brussels*. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, pp. 197-221.

Van Acker, F. 2013. « Analyse critique de la gestion de l'écosystème forestier en RDC ». In Marysse, S. & Omasombo, J. (dir.), *Conjonctures congolaises 2012. Politiques, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RD Congo*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan, coll. « Cahiers africains », n° 82, pp 179-209.

Van Vliet, N., Nebesse, C., Gambalemoke, S., Akaibe, D. & Nasi, R. 2012. « The bushmeat market in Kisangani, Democratic Republic of Congo: implications for conservation and food security ». *Oryx* 46 (2) : 196-203.

Vermeulen, C., Dubiez, E., Proces, P., Diowo, S., Yamba Yamba, T., Mutambwe, S., Peltier, R., Marien, J.N. & Doucet, J.L. 2011. « Enjeux fonciers, exploitation des ressources naturelles et forêts des communautés locales en périphérie de Kinshasa, RDC ». *Biotechnology, Agronomy, Society and Environment* 15 (4) : 535-544.

UICN/PACO. 2010. *Parcs et réserves de la République démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées*. Ouagadougou, BF : UICN/PACO.

Zhang, Q., Justice, C., Jiang, M., Brunner, J. & Wilkie, D.S. 2006. « A GIS-based assessment on the vulnerability and future extent of the tropical forest of the Congo Basin ». *Environmental Monitoring and Assessment* 114 : 107-121.